



La fusion avec Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris a été approuvée

PARIS, le 12 mai 2015

FONCIERE DE PARIS DISPOSE DESORMAIS D'UN PATRIMOINE DE PLACEMENT DE 2,3 Mds d'EUROS CONSTITUE POUR PRES DE 90 % D'ACTIFS PARISIENS

Les actionnaires de Foncière de Paris et de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris, réunis ce jour en Assemblées Générales Extraordinaires, ont approuvé la fusion entre Foncière de Paris, société absorbante, et Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris, société absorbée. La parité de fusion retenue est de 3 actions Foncière de Paris pour 17 actions Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris.

Conformément aux dispositions du traité de fusion, l'opération, et corrélativement la dissolution sans liquidation de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris, sont effectives ce jour, étant rappelé que la date d'effet de la fusion a été fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

En rémunération des apports, Foncière de Paris procède à une augmentation de capital d'un montant de 54.988.200 euros, par l'émission de 3.665.880 nouveaux titres attribués aux actionnaires de Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris.

Les actions Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris non attribuées correspondant aux rompus seront cédées par Foncière de Paris sur le marché dans un délai de 30 jours, et les fonds ainsi obtenus seront répartis entre les titulaires de rompus, en proportion de leurs droits.

La radiation des titres Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris a été demandée à NYSE Euronext qui publiera prochainement un avis.

PERSPECTIVES

Foncière de Paris dispose après cette opération d'un patrimoine de location simple dont la valeur réévaluée s'établit à 2,3 milliards d'euros et qui est constitué pour près de 90 % d'actifs parisiens.

À l'avenir, la simplification de l'organisation et la mise en commun des moyens de ces deux entités devraient permettre d'optimiser la création de valeur pour l'actionnaire et d'assurer la poursuite de la croissance régulière du dividende. Ce projet présente également l'opportunité de mettre en commun les expériences et compétences des équipes des deux sociétés en vue de favoriser les synergies et la création de valeur en résultant.

La société Foncière de Paris élargira ses interventions en reprenant à son compte la politique d'investissement ciblés développée par la société Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} Arrondissements de Paris au travers d'actifs immobiliers de grande qualité situés dans les meilleurs quartiers de la rive gauche.

PROCHAINE PUBLICATION

Le 28 juillet 2015, les comptes semestriels du nouvel ensemble seront publiés.

A PROPOS DE FONCIERE DE PARIS

Foncière de Paris est cotée sur le marché Euronext Paris depuis 1987 (code ISIN : FR0000034431).

www.fonciere-de-paris.fr

CONTACTS

FONCIERE DE PARIS

François Thomazeau / Olivier Riché / Arnaud Pomel
Séverine Farjon – farjon@foncieredeparis.fr - 01 53 70 77 77-

FONCIERE DE PARIS SIIC

SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
au capital de 154 374 555 € – RCS Paris B 331 250 472
43, rue Saint Dominique – 75007 Paris
Tél. : 01 53 70 77 77 – Fax : 01 53 70 77 78
Code ISIN : FR 0000034431 – Mnémonique : FDPA
www.fonciere-de-paris.fr